



Edito - Nos candidats aux régionales - Agenda : [page 2](#) • Questions à Bernard Poignant : [page 3](#) • Voile, un faux débat et une véritable catastrophe : [page 4](#) • Pour la Laïcité : [page 5](#) • Bernard Poignant à Rennes : [page 6](#) • Marie-Noëlle Lienemann : [page 7](#) • Tir au pigeon - Fiscalité locale et services publics : [page 8](#).





par **Frédéric BOURCIER**,
Premier Secrétaire Fédéral

Notre ami Bernard Poignant a eu la salutaire idée de suggérer à Alain Juppé, président de l'UMP, l'instauration d'une « **Journée sans Sarkozy** ». La gauche a institué la « **Journée sans voiture** ».

L'omniprésence médiatique du ministre de l'Intérieur fait sourire puis fatigue. On sait qu'il pense, même quand il ne se rase pas... Cette sur-médiatisation ne servirait-elle pas à camoufler ses propres difficultés ? Sur les quatre grands dossiers auxquels il s'est attaqué, l'échec est patent.

La loi sur l'immigration attaque les libertés fondamentales, ainsi que le Conseil Constitutionnel vient de le confirmer sur notre saisine, en censurant les dispositifs sur le mariage, l'hébergement et la rétention administrative. Les résultats sur l'immigration clandestine sont dérisoires et l'intégration des étrangers en situation régulière est complexifiée.

L'instauration du Conseil Français du Culte Musulman n'a permis que de légitimer le courant fondamentaliste de l'Union des Organisations Islamiques de France. Les positions du ministre s'en ressentent et le communautarisme se développe.

La Corse, après que Sarkozy s'est approprié d'emblée la construction politique issue des accords de Matignon, retombe dans le clair-obscur. La reprise des attentats dès 2002 a été amplifiée en 2003. La victoire du « non » au référendum et le changement de positionnement vis-à-vis des nationalistes démontrent l'abandon d'une politique ambitieuse construite dans la durée. Les résultats dans les Antilles globalisent cet échec.

L'insécurité est passée au deuxième rang des préoccupations des Français, mais c'est bien à cause de la remontée du chômage. Faute d'une politique de prévention et en décidant le démantèlement de la police de proximité, la réalité de l'insécurité et du sentiment d'insécurité ne change guère, surtout dans les zones difficiles. L'obsession de la statistique n'a amené qu'une chose : 55 000 « affaires non poursuivables » de plus en un an.

On peut parier que Jacques Chirac fera son possible pour que le ministre de l'Intérieur reste en poste le plus longtemps possible. Ce ne semble pas être le souhait de ce dernier. Sans doute craint-il d'avoir à rendre des comptes aux Français sur sa politique avant 2007 ?

Les militants de la Fédération d'Ille-et-Vilaine ont voté le jeudi 4 décembre pour désigner leurs candidat(e)s aux élections régionales de 2004. Le taux de participation a été de 83,29 % (5,14 % d'abstentions et de bulletins nuls). La liste présentée par Frédéric Bourcier, Premier Secrétaire Fédéral, et conduite par Sylvie Robert a recueilli 67,97 % des suffrages, contre 32,03 % à la liste proposée et emmenée par Isabelle Thomas.

- 1 - Sylvie ROBERT, 40 ans, Rennes-Nord, Adjointe au Maire de Rennes ;
- 2 - Jean-René MARSAC, 49 ans, Redon, Conseiller Régional, Conseiller Municipal de Redon ;
- 3 - Isabelle THOMAS, 42 ans, Saint-Malo, Conseillère Régionale, Conseillère Municipale de Saint-Malo ;
- 4 - Pierrick MASSIOT, 55 ans, Rennes-Nord, Premier Adjoint au Maire de Rennes ;
- 5 - Annie LE POEZAT, 60 ans, Vitré, Conseillère Régionale, Conseillère Municipale de Vitré ;
- 6 - Romuald BONNANT, 38 ans, Fougères ;
- 7 - Stéphanie POPPE, 32 ans, Rennes-Centre-Sud ;
- 8 - Emmanuel COUET, 34 ans, Saint-Jacques, Adjoint au Maire de Saint-Jacques ;
- 9 - Claudia ROUAUX, 40 ans, Montfort, Première Adjointe au Maire de Montfort ;
- 10 - Alain YVERGNIAUX, 48 ans, Betton, Adjoint au Maire de Betton ;
- 11 - Maria VADILLO, 53 ans, Rennes-Cleunay, Adjointe au Maire de Rennes ;
- 12 - Christian ANNEIX, 52 ans, Cesson-Sévigné, Conseiller Municipal de Cesson-Sévigné ;
- 13 - Laurence PENVERN, 51 ans, Cancale, Adjointe au Maire de Cancale ;
- 14 - Pierre MORIN, 32 ans, Rennes-Nord ;
- 15 - Brigitte MARÉCHAL, 43 ans, Betton, Adjointe au Maire de Betton ;
- 16 - Vincent BAUDOIN, 47 ans, Montauban ;
- 17 - Marine CLABÉ, 28 ans, Rennes Centre ;
- 18 - Rodolphe LLAVORI, 28 ans, Rennes-Sud-Ouest ;
- 19 - Corinne LEPAGE, 27 ans, Fougères, Conseillère Municipale de Fougères ;
- 20 - Franck PICHOT, 29 ans, Rennes-Sud-Est.

AGENDA

LANCEMENT DES ASSISES DE L'EDUCATION

Mardi 16 décembre, à 20 h 30, au Triangle : lancement des Assises de l'Education avec la participation de Marie RAYNAL, Déléguée Nationale du PS à la Vie Scolaire et de Emmanuel DAVIDENKOFF, journaliste à Libération.

SECTIONS PS EST RENNES-MÉTROPOLE

Lors d'une réunion en juillet dernier, les sections d'Acigné, Cesson, Chantepie, Noyal et Thorigné se sont déterminés pour un travail en commun, en organisant régulièrement des soirées autour d'un thème établi par la section invitante. Cette mutualisation des moyens permet, outre la rencontre entre militants et sympathisants, à un plus large auditoire de participer à ces réunions.

Après la réunion de Thorigné sur le thème de la décentralisation, la section de Cesson-Sévigné organise le **mardi 16 décembre, à 20 h 30, Salle du Pressoir**, une soirée animée par Pierre-Yves HEURTIN, qui interviendra sur le thème : « **Constantes entre le PS et la société** ».



Benoît LERAY

QUESTIONS À

Bernard POIGNANT

Demain, l'Europe



Benoît LERAY — Comment s'est forgé le projet de Constitution européenne ?

Bernard Poignant : Lors de la signature du Traité de Nice en décembre 2000, une déclaration relative à l'avenir de l'Union a été annexée souhaitant qu'un débat plus large et plus approfondi s'engage sur l'avenir de l'Union européenne. A partir de là, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de ne pas reprendre la méthode traditionnelle fondée sur les seules conférences intergouvernementales, mais d'installer une Convention pour plusieurs raisons : la perspective d'une Union à 25 voire 27 ou 28 qui, avec le système actuel, risque de se bloquer ; l'épuisement de la méthode diplomatique qui a sauté aux yeux de tous à Nice ; l'efficacité de la méthode de la Convention lors de la rédaction de la Charte des Droits fondamentaux.

La Convention était composée, de manière démocratique avec des représentants des Etats membres et des pays candidats (y compris la Turquie) ; des représentants des Parlements nationaux ; des représentants du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne.

Benoît LERAY — Quels sont les progrès et les lacunes de ce texte ?

Bernard Poignant : La Convention a abouti à un projet de Traité Constitutionnel en juillet 2003. Ce projet est structuré en neuf chapitres ; il fusionne tous les anciens traités au profit d'une constitution unique. Il simplifie le vocabulaire juridique. Il y a, dans ce projet, des objectifs

enrichis (développement durable, progrès social, lutte contre les exclusions...), l'intégration des droits fondamentaux, des mesures pour un fonctionnement plus démocratique des institutions et une efficacité plus grande de l'Union ; des compétences accrues dans le domaine de la sécurité et de la justice ; une base juridique pour la sauvegarde des missions de services publics ; une voix plus forte sur la scène internationale avec le Ministre des Affaires étrangères et les bases d'une défense européenne ; un Président du Conseil européen stable et ne changeant pas tous les 6 mois ; un Parlement valorisé comme l'exigence démocratique le veut. Par contre, il y a des avancées peu nombreuses dans le domaine économique et social et encore trop d'unanimité exigée dans la prise de décision.

Benoît LERAY — Quelle est ta position sur le projet de Constitution ?

Bernard Poignant : Il faut une Constitution, sinon l'Europe fonctionnera sur le Traité de Nice donc très mal. Ce projet a été élaboré par les socialistes européens qui ont travaillé dans la Convention. Le PSE l'a approuvé avec son groupe parlementaire à Strasbourg en reconnaissant des insuffisances et en formulant quelques regrets. Si les Chefs d'Etat et de Gouvernement l'améliorent dans le sens de nos souhaits, tant mieux. Mais, qu'au moins, ils ne dégradent pas ce travail qui marquera un tournant dans notre façon de vivre ensemble. Autant le Marché Commun a été le moyen de la réconciliation entre la France et l'Allemagne, autant la Constitution avec la Charte des Droits fondamentaux sera le cadre de nos retrouvailles entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Elle marquera la fin des nationalismes et des totalitarismes qui sont la marque du 20^e siècle.



LE VOILE

Je suis français et musulman. Et je porte sur cette question du voile un regard complexe à la fois comme Français, comme musulman et comme Français musulman.

En tant que Français, citoyen engagé dans la vie de ce pays et ayant à cœur qu'il réussisse à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, je trouve que le voile n'a que des inconvénients. Il contribue (il n'est pas le seul, cf. l'intervention de Madame Chirac pour la religieuse et la présence équalité du Premier ministre Raffarin aux cérémonies de l'Eglise catholique à Rome) à rogner un des principes fondateurs de la République, la laïcité, qui avec d'autres principes républicains et démocratiques a assuré à la France son développement et son harmonie sociale. Certes, tout n'est pas parfait, mais regardons autour de nous ! Qui dit mieux ?

Au-delà de l'intérêt global de la France, le voile porte atteinte aux intérêts de la population d'origine immigrée qui souffre déjà de plusieurs maux : discriminations, pauvreté, exclusion, échec scolaire... et j'en passe. Le voile ne fait qu'ajouter aux problèmes de cette communauté. Prenons comme exemple le cas de l'employée de la Mairie parisienne qui a posé sa candidature non voilée et qui a mis le voile une fois son poste acquis. Ce comportement (malhonnête et individualiste) aura des conséquences néfastes sur l'accès au travail des femmes de confession musulmane de ce pays sur lesquelles pèseront des soupçons supplémentaires. Plus encore, le voile est perçu par une partie de la population française comme un refus d'intégration et contribue à alimenter le vote extrémiste nuisant ainsi aux intérêts de tous les citoyens épris des valeurs républicaines sans parler de ceux-là même qui revendiquent le port du voile.

En tant que musulman, je trouve que le voile est typiquement le genre de préoccupation qui a plongé les musulmans depuis le XIV^e siècle dans l'obscurantisme et la décadence. Au lieu de s'intéresser à la science et à la technologie ainsi qu'aux déterminants politiques qui ont permis le développement de l'Europe (Renaissance, révolutions bourgeoises, maritime, industrielle, la rationalité...), les musulmans ont débattu de la compatibilité avec la religion des pantalons près du corps, de l'éclairage des mosquées à

l'électricité et de la convenance de l'adoption des canons par les armées ottomanes ! Les religieux ont utilisé ces thèmes pour promouvoir et défendre leur influence sur le peuple et les dirigeants dans une très classique lutte pour le pouvoir. Ils ont alors écarté tous ceux qui prônaient l'adoption de la modernité au sein des pays musulmans avec les résultats que l'on connaît. Il faut que les musulmans décident une fois pour toutes de leur objectif. S'agit-il de rechercher le développement, la prospérité et la paix pour tous ou s'agit-il de cibler le paradis individuellement en négligeant totalement la réalité de la vie terrestre ?

**un faux
débat
et une
véritable
catastrophe**

Pour ma part, je pense que l'objectif premier est celui du développement. Qu'il soit personnel ou général. Dès lors, il faut s'abstenir de perdre son temps et son énergie dans des débats théologiques stériles ankylosés par des siècles d'immobilisme intellectuel et de divisions doctrinales. Préoccupons-nous de savoir, de formation, de civisme et de solidarité. Soyons lucides et réalistes. Si nous voulons que l'Islam soit perçu positivement par nos concitoyens français, alors il faudra prouver actes à l'appui que cette religion n'est pas contre l'émancipation individuelle, l'intégration, la modernité et les principes républicains et démocratiques qui fondent la France. Réussissons d'abord comme Français. La réussite en tant que musulmans français en découlera naturellement.

Enfin, en tant que Français musulman, je suis obligé de constater que la France a failli dans sa relation avec ses enfants de confession musulmane. Elle a failli dans leur accueil, leur intégration. Pire, elle a failli dans la

défense active des principes républicains et démocratiques qui auraient suffi à leur faire une place au sein de la nation. Cette faillite, combinée aux influences étrangères (permises par la France du fait même d'une vision ethniciste de sa politique à leur égard) a conduit au repli identitaire de certains Français musulmans, les plus en manque de reconnaissance.

La question est de décider de l'attitude à avoir face au port du voile. Je pense qu'il y a dans toutes les crises des possibilités d'avancées majeures.

La République devrait agir de manière pédagogique et volontariste en traitant simultanément tous les registres de ce débat : culturel, social et civique.

Je suis donc pour l'interdiction du voile sans adoption d'une nouvelle loi. Selon moi, l'application de la loi de 1905 et de l'arrêt du Conseil d'Etat devraient suffire*. Le voile devrait être interdit dans l'espace public en même temps que l'Etat français mettrait en pratique la reconnaissance aux musulmans des droits garantis par la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

La Liberté en permettant dans les faits la liberté de culte en toute transparence et indépendance ;

L'Egalité en garantissant l'égal accès au savoir, au travail et au logement, en assurant la juste considération à l'école de la contribution des musulmans à la civilisation humaine, en promouvant les musulmans dans l'espace public français : partisan, politique, médiatique, culturel...

La Fraternité en facilitant les conditions matérielles des obligations rituelles (permis de construction de mosquées en fonction du nombre de fidèles pratiquants par commune, abattoirs pour la fête du sacrifice, etc.), en permettant la création de carrés ou de cimetières musulmans, en investissant dans l'accompagnement scolaire et professionnel des plus faibles.

C'est à ces conditions, que le voile ou la barbe et autres tchadors retourneront aux enceintes d'où elles n'auraient jamais dû sortir, celles de religieux incultes et arriérés qui avec de bonnes ou de mauvaises intentions ont fait le malheur des pays musulmans et qui risquent aujourd'hui de faire le malheur des musulmans en France.

Oussama ZEKRI

NDLR : Ce texte n'engage que son auteur.

POUR LA LAÏCITÉ

Texte adopté par le Bureau national du 12 novembre 2003

1.- Les socialistes, militants laïques de toujours, considèrent que la laïcité doit être au premier plan du débat politique.

Nous vivons un paradoxe : la laïcité comme principe juridique a triomphé, elle semblerait désormais admise par tous et, en même temps, le trouble est réel car les agressions portées au pacte laïc sont manifestes et très médiatisées.

Ce trouble touche toute la société, et pas seulement l'école qui est au centre de notre «reusset laïc». Il est assurément dû au fait que la laïcité vit une ère nouvelle : après la séparation entre les Églises et l'État (avec la loi de 1905 que nous devons commémorer comme elle le mérite dans un an et demi), après celle de la neutralité, marquée par la « question scolaire », vient aujourd'hui une nouvelle période, avec un pluralisme religieux plus diversifié, où l'Islam désormais est la deuxième religion de France.

Tous les ingrédients sont réunis pour favoriser la confusion du débat et son caractère passionnel : la place de la religion dans la société, l'égalité hommes-femmes, l'École de la République et les graves problèmes auxquels elle est confrontée... Les Socialistes en appellent à la rationalité et à la lucidité.

2.- Les socialistes doivent aussi être vigilants. La politique de la droite est marquée par l'ambiguïté.

Nous n'oublions pas qu'il y a dix ans à peine, tous les dirigeants de la droite, y compris l'actuel Président de la République, signaient une tentative d'aggravation de la loi Falloux pour favoriser l'école privée : elle avait provoqué une forte mobilisation de tous les Français attachés à la laïcité et à l'école publique.

Aujourd'hui, nous jugeons avec sévérité la politique actuelle du Ministre de l'Intérieur qui, d'un côté invoque les principes laïques, mais de l'autre s'appuie sur une logique communautariste, notamment dans les formes choisies pour l'organisation du culte musulman. Nous condamnons les allusions répétées du Ministre de l'intérieur qui lie l'ordre dans les quartiers à la présence des Imams. En outre, nous mettons en garde le gouvernement contre la pratique observée ces derniers mois d'adresser des messages politiques à partir de lieux de culte.

Les socialistes réaffirment simplement les principes de la laïcité qui n'a pas besoin d'adjectif pour être qualifiée.

3.- La Laïcité est partie intégrante des valeurs républicaines :

— Elle est liberté et, notamment, protection d'une liberté individuelle fondamentale : la liberté de conscience. Elle donne les mêmes droits et les mêmes devoirs à toutes les religions

— Elle est aussi égalité et fraternité, la solution pour vivre ensemble dans le respect de nos différences.

LA LAÏCITÉ EST AU CŒUR DU «VIVRE ENSEMBLE» DANS LA RÉPUBLIQUE

4.- C'est pourquoi la laïcité ramène à la question centrale de l'intégration qui passe par la réaffirmation du modèle républicain et par la mise en œuvre de politiques de lutte contre toutes les discriminations. Car, ce qui menace la laïcité, ce sont bien sûr les intégrismes religieux ou autres, mais c'est tout autant la situation d'exclusion économique, sociale, culturelle qui touche des couches entières de la population victimes de fait d'une ségrégation inacceptable.

C'est dire que le combat laïc est plus que jamais d'actualité et qu'il doit être au cœur de l'élaboration du projet politique des socialistes pour les années qui viennent :

L'urgence, c'est de lutter contre le communautarisme par la réhabilitation du modèle républicain et laïc d'intégration.

5.- Les Socialistes respectent toutes les religions. Ils sont les adversaires de tous les intégrismes religieux car ils n'acceptent pas que soient remis en cause les fondements de la République, l'émancipation par le libre-arbitre, le refus de toute discrimination et la recherche obstinée de l'égalité et particulièrement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

6.- C'est pourquoi nous commençons par affirmer un principe : la laïcité, principe républicain majeur, ne saurait être altérée ; elle doit être appliquée aussi fermement que sereinement, ce qui veut dire que son affirmation ramène à la nécessité de l'ordre public et de l'autorité indispensable à son respect.

Comme doit être appliquée fermement et sereinement la règle selon laquelle la religion relève de la sphère privée et que l'espace public doit être scrupuleusement préservé de l'irruption du religieux comme le prévoit la loi de 1905 et comme semble l'oublier le Gouvernement actuel. Cela concerne d'abord l'ensemble des services publics où la neutralité doit être strictement préservée.

Cela vaut ensuite pour le port des signes religieux ou politiques -comme, d'ailleurs, pour l'irruption de l'argent et de la publicité, dans la vie scolaire. Nous nous y opposons fermement et nous voulons apporter notre témoignage de solidarité à l'égard des équipes éducatives qui se battent pour défendre ce principe qui, une fois le dialogue, la pédagogie, la conviction mis en œuvre, doit être effectif.

7.- Le débat est profondément politique : c'est par le combat laïc que les Socialistes entendent dépasser le trouble engendré par les affaires de voile dans les établissements scolaires. Un combat qui exige la mobilisation de tous pour la reconquête de la citoyenneté républicaine.

Ainsi, les socialistes militent pour la mise en œuvre d'une Charte de la laïcité définissant un équilibre entre droits et devoirs citoyens, rappelant les règles communes dans l'ensemble de l'espace public et développant un guide de la citoyenneté. Dans le même esprit, nous proposons :

- Que la laïcité soit de nouveau enseignée dans les écoles, collèges et lycées, car il est inacceptable que plus de deux enfants sur trois qui sortent du système éducatif soient incapables de la définir.
- Que la laïcité figure en matière obligatoire dans les programmes des IUFM, car il est inacceptable qu'elle ne fasse aujourd'hui l'objet que de modules facultatifs et parfois abandonnés en cours d'année ;
- Que la laïcité soit l'objet d'un engagement solennel à chaque rendez-vous civil, en particulier lors de l'accès à la majorité ou de l'accès à la nationalité française.

C'est dans le cadre de ce dispositif de combat politique plaçant la laïcité comme valeur centrale dans l'organisation de la société, et dans ce cadre seulement, qu'une loi peut être utile pour réaffirmer la nécessité du respect de la règle commune comme la fermeté que celui-ci exige. Sans ce dispositif, sans ce combat politique, une loi serait partielle et partielle et une manière de se débarrasser du problème.

8.- Les socialistes souhaitent apporter leur appui concret aux défenseurs de la laïcité qui, souvent, dans les établissements scolaires, attendent un geste fort.

C'est pourquoi, les socialistes proposent une loi qui devra clairement interdire le port de tout signe religieux, politique, philosophique par les élèves des écoles, collèges et lycées

(étant entendu que, pour les fonctionnaires des services publics, les textes actuels sont suffisants). Elle précisera clairement que cet interdit ne pourra s'opérer qu'une fois achevé le temps du dialogue, de l'explication, de la pédagogie et de la conviction, afin que l'interdiction ne se traduise pas systématiquement par l'exclusion. Les socialistes n'oublient pas que l'École de la République doit intégrer et non pas exclure.

Au-delà de cette loi, un texte concret et exécutoire à destination des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques est attendu, afin de fournir un cadre juridique incontestable face à certaines agressions qui concernent aussi bien le port de signes religieux que l'organisation et le contenu des enseignements ou la question des cantines.

C'est au terme de cette réflexion que les socialistes réaffirment leur profond attachement à la laïcité et leur volonté, à travers l'Université Permanente de la Laïcité qu'ils viennent de créer, de tout mettre en œuvre pour que cette valeur républicaine essentielle redevienne centrale dans l'organisation de notre société. Ils s'engagent pour que la future Constitution Européenne soit scrupuleusement respectueuse de ce principe. Ils s'emploieront à faire de la laïcité une valeur universelle de paix : ils affirment, en particulier, qu'il n'y a pas de paix possible au Moyen-Orient sans référence à cette démarche.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER :

Le port apparent de signes religieux, politiques ou philosophiques est interdit dans l'enceinte des établissements publics d'enseignement ainsi que dans toutes les activités extérieures organisées par eux.

ART. 2 :

Le règlement intérieur, à l'égard des élèves ou visiteurs, ou les formations disciplinaires dont ils relèvent, à l'égard des personnels, mettent en œuvre la règle énoncée à l'article précédent.

Sauf en cas de récidive, aucune procédure de sanction ne peut être engagée sans que le chef d'établissement ait, par la voie de la médiation, dans un délai suffisant, invité l'intéressé à se conformer à la règle.



Bernard POIGNANT

L'année 2004 est particulièrement importante pour l'Europe et sa configuration va profondément changer avec :

- Dix nouveaux pays, tous d'accord pour adhérer.
- Un nouveau Parlement qui verra le 13 juin sa composition profondément modifiée avec 732 membres au lieu de 626, pour faire place aux nouveaux états membres ce qui modifie bien entendu le poids relatif d'Etats comme la France.
- Une nouvelle commission européenne.
- L'adhésion massive de petits pays qui n'ont pas la même logique de rapport de force que les grands Etats.
- Et bien sûr de nouvelles institutions et de nouveaux modes de fonctionnement.

Résumé de l'intervention de Bernard Poignant devant 90 militants réunis à la Maison des Familles, à l'initiative de la Section de Rennes-Cleunay.

Bernard Poignant a rappelé d'abord quelques faits historiques et idéologiques : le Parti Socialiste est pro-européen depuis 1945 ; jamais il n'a flotté... sauf en 1972 à l'occasion de l'adhésion du Royaume-Uni, François Mitterrand ayant alors prôné l'abstention. En 1957, c'est un gouvernement conduit par un socialiste, Guy Mollet, qui a posé la première pierre de la construction européenne en ratifiant le traité de Rome ; Alain Savary était alors le rapporteur du projet. La logique fondatrice était celle du «plus jamais ça» et de la réconciliation des ennemis d'hier après les deux conflits mondiaux, dans une Europe sur laquelle la proximité du bloc soviétique laissait planer le spectre d'autres tensions. La construction européenne est aujourd'hui la seule aventure politique de la planète après l'échec de l'utopie communiste.

Le député socialiste européen a précisé aussi que la Convention des 105, par analogie avec la Convention fondatrice des USA au XVIII^e siècle, n'est pas une Constituante... tout simplement parce que les états qui la constituent sont déjà pourvus de constitutions. Il faudrait également éviter de dire qu'elle n'est pas démocratique puisqu'elle est constituée d'élus ! On ne peut non plus laisser dire que c'est un texte Giscard parce que la Convention rassemblait des élus de diverses sensibilités... et que la rédaction finale a été signée par 100 conventionnels sur 105 !

Quant à l'élargissement, s'il était prévu dès le début de la construction européenne, la chute du Mur

de Berlin n'a fait qu'accélérer un processus inéluctable en suscitant une création rapide d'états, souvent de petite taille et bien évidemment inquiets de la proximité de leur ancien allié. Bernard Poignant a remémoré que à un moment, François Mitterrand avait eu le projet d'une confédération européenne incluant au côté de ses anciens pays satellites la Russie, projet évidemment bien loin aujourd'hui. Cet élargissement a eu évidemment pour corollaire de complexifier à l'extrême le fonctionnement des institutions européennes notamment en rendant impraticable le processus de décision à l'unanimité, d'où la nécessité absolue de modifier les institutions.

Et de rappeler que même si les traités européens n'impliquent aucun choix institutionnel, l'Europe représente néanmoins un rempart contre les dictatures notamment par l'inscription de la Charte des Droits fondamentaux. Ce texte est sans doute bien différent du texte qui, a-t-il constaté, aurait pu être proposé à l'époque pas si lointaine où il y avait une majorité de gouvernements de gauche en Europe... cela ne fut pas. L'Europe ne se fait pas au doigt mouillé des socialistes !

En conclusion, Bernard Poignant a souligné que ce texte n'est qu'un compromis, sans doute très difficilement amendable sans un détricotage complet. Ce n'est certes pas le texte idéal ; la lucidité impose donc de l'accepter en bloc ou de devoir refuser ces avancées institutionnelles, notamment l'usage élargi de la majorité qualifiée.

à Rennes.

Bernard Poignant s'est ensuite prêté au jeu des questions réponses.

A l'évocation d'une contribution jugée libérale le député socialiste européen a assuré que «Ce projet n'est pas plus libéral que les précédents traités, lesquels en cas de refus ou de blocage de ce texte restent valides. Le capitalisme n'aime pas vraiment la concurrence... il préfère le monopole, et l'absence de législation ! Légiférer sur le marché, le réglementer cela ne peut que restreindre son pouvoir de décision. N'oublions pas que l'économie sociale de marché tout comme la recherche du plein emploi sont inscrits dans le texte».

A propos de laïcité, Bernard Poignant a insisté sur le point : «Les socialistes ont tenu bon : il n'y a dans le texte ni référence à Dieu, ni référence unique au Christianisme... mais il était sans doute difficile de faire mieux car

nous sommes sur ce point très minoritaires». Il a rappelé que le rôle de soutien à la monarchie, joué par l'Eglise de France tout au long du XIX^e siècle, était en quelque sorte fondateur de la laïcité de la République française, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui en est le corollaire, est une exception française !

Sur le volet fiscal, il a souligné un manque de fiscalité de l'entreprise et, plus généralement, de contraintes parce qu'on ne pouvait pas aller dans ce sens sans s'exposer à un blocage total avec les Anglais. *A contrario*, c'est parce que les Suédois craignaient de voir leur modèle social amendé qu'on n'a pu introduire de dispositions visant à l'harmonisation des systèmes de protection». Ce traité est très pauvre sur le volet travail, relevant cependant des progrès sur la protection sociale des travailleurs transfrontaliers.

Philippe HÉRY,

Secrétaire de la section de Rennes Cleunay



Marie-Noëlle Lienemann



Marine Clabé et Marie-Noëlle Lienemann

Le 18 novembre dernier, Marie-Noëlle Lienemann est allée, avec des militants de la Commission Entreprises du PS d'Ille-et-Vilaine, aux portes de l'entreprise ST-Microelectronics apporter son soutien aux salariés, victimes de la délocalisation de leur production. Sa venue a été appréciée très positivement et ses propos très applaudis. A une syndicaliste qui souhaitait « des actes concrets », elle a rappelé l'action menée par les élus socialistes de Rennes et de la Communauté d'agglomération pour sauver ces 600 emplois menacés de disparition. Elle a également réaffirmé le double rôle des socialistes dans l'opposition au plan national : « d'une part, la fonction d'interpellation à l'Assemblée nationale et au Sénat, à travers les questions écrites et questions d'actualité ; d'autre part la fonction de crédibilisation en termes politiques des contre-projets des salariés, en termes politiques, pour dire qu'il y a une alternative à la fermeture du site industriel ».

La Secrétaire Nationale du PS chargée des Entreprises a dénoncé la suppression par le gouvernement d'articles de la Loi de Modernisation Sociale ; ceux-ci auraient permis aux salariés de ST-M de « faire appel à un médiateur pour mettre à plat les différentes solutions, et obliger à ce que leurs contre-propositions soient étudiées à fond au lieu d'être traitées par le mépris. Il eût été également possible d'obliger l'entreprise à rembourser tout ou partie des aides publiques reçues, même si une grande partie de ces aides sont concentrées sur un autre site ».

Face à la propagande de Lutte Ouvrière et de la LCR qui exigent l'interdiction des licenciements, l'ancienne ministre du gouvernement Jospin a constaté que la réorganisation du travail imposait dans certains cas une réorganisation de l'emploi. « Mais entre interdire et laisser faire, il y a une marge ! », a-t-elle souligné. On peut prévenir les licenciements, éviter les licenciements abusifs ». Le Parti Socialiste avance,

sur cette question, un certain nombre de propositions nouvelles issues de l'expérience pour mieux associer le Comité d'Entreprise à la prévision et à l'évolution de l'emploi, et permettre davantage de recours rapides et

suspensifs. La rapidité d'intervention est primordiale dans ce domaine ; Marie-Noëlle Lienemann a cité alors l'exemple de l'entreprise Volbert, une sous-filiale de Michelin, qui « a procédé à des licenciements non justifiés, avec un plan de reclassement scandaleux. Quand les salariés ont eu gain de cause devant le tribunal, il était trop tard : l'entreprise avait déjà déménagé. »

Pour lutter contre les licenciements individuels (85% des licenciements), elle a prôné le renforcement de la présence et du poids des syndicats partout : « on peut facilement organiser dans toutes les entreprises françaises, le même jour, les élections de délégués du personnel. Dans les PME, il s'agirait de délégués par site ou par branche. Dans les grandes entreprises, nous plaçons pour la

présence de représentants du personnel au Conseil d'Administration afin que les salariés voient venir les éventuelles réorganisations ». La Secrétaire nationale du PS a avancé une autre proposition : la pénalisation financière des entreprises qui licencieraient, notamment quand elles ne sont pas en déficit.

Marie-Noëlle Lienemann a ensuite critiqué « la politique à courte vue de la droite, dangereuse pour l'avenir industriel de la France ». L'accélération de la désindustrialisation en France a été rendue possible par une sorte « d'autorisation à licencier » donnée par le gouvernement, par la remise en cause de certaines procédures de la Loi de Modernisation Sociale et par la visite de Raffarin au MEDEF pour donner à Ernest-Antoine Seillière une sorte de blanc-seing. En outre, « la

Et de mettre en exergue que la gauche avait investi des fonds publics pour aider à la relance de certains secteurs, ce qui avait permis de sauver des entreprises. « Le sauvetage d'Air Lib, par exemple, avait permis de consolider le secteur du transport aérien en France – même si l'on peut critiquer la gestion de l'entreprise. » Aujourd'hui, l'Etat a laissé pourrir la situation, et ce n'est pas seulement Air Lib qui s'effondre, mais aussi Aériis, Air Littoral, Euralair... »

Dans le même ordre d'idées, la Secrétaire nationale du PS s'est inquiétée de la vente d'une partie de l'activité de Thomson parce qu'elle signifie la perte de pans entiers de capacités industrielles du pays dans le secteur de la télévision. « Au contraire, a-t-elle affirmé, il faut soutenir le développement des investissements de fonds publics ciblés autour de projets industriels. Voilà qui est bien plus efficace que des allègements systématiques de charges sans contrepartie ».

Marie-Noëlle a mis en avant l'un des chantiers en cours au sein du Parti Socialiste : une vision nouvelle de l'industrialisation. Cette démarche est confortée par le fait qu'aujourd'hui, la Commission Européenne s'interroge sur la nécessaire relance de projets industriels. Dans cette optique, le projet Galileo [projet civil européen de radio-navigation par satellite censé concurrencer le GPS (Global

aux portes de l'entreprise

baisse des crédits de Recherche et Développement est redoutable à terme, a-t-elle insisté, car ce sont les piliers d'une modernisation industrielle du pays. »



Positioning System) développé par l'armée américaine] est une bonne chose, mais d'autres secteurs doivent avoir leur Galileo. Une politique de grands travaux financés par un emprunt européen est un projet socialiste, porté par François Mitterrand ; on en attend la concrétisation.

Marine CLABÉ
Section Rennes Centre

Tir au pigeon sur les garanties individuelles et collectives.

La liste est désormais bien longue des attaques gouvernementales contre les garanties individuelles et collectives : retraites, assurance maladie, indemnités chômage, démantèlement des services publics, transfert des impôts vers les départements et les régions par un simulacre de décentralisation, suppression des subventions aux associations d'insertion, attaques contre le logement social, la culture (à travers la transformation du statut des intermittents), etc.

A cela s'ajoutent des plans de licenciement avec leurs cortèges de plans sociaux et une offensive majeure au sein même des entreprises (projet de contrats de mission) et des administrations (salaire au mérite, organisation fondée sur les résultats, mise en concurrence de tous contre tous...).

Rien de tout cela n'est fait au hasard. De près comme de loin, il y a une grande cohérence dans les choix gouvernementaux.

Déshabiller les salariés pour donner aux actionnaires.

Il s'agit d'une véritable redistribution des richesses. Depuis 15 ans, la part des salaires directs et socialisés (protection sociale) a diminué de 10% dans la valeur ajoutée. Ces 10 points sont principalement utilisés pour accroître la rémunération des actionnaires, ceux qui gagnent de l'argent en spéculant. On est loin de la restauration de la valeur «travail» chère à Monsieur Raffarin.

Le service public, cause de tous les maux.

Le service public coûte cher... C'est une des causes profondes aux yeux des libéraux, du déficit budgétaire. Pourquoi alors confier à des fonctionnaires ce que le privé pourra très bien faire ? Ce qui leur semble insupportable, c'est qu'une autre logique que le «tout marchand» puisse subsister. Ils veulent donc en finir avec les acquis de la Libération : une socialisation d'une partie importante de la richesse à travers des garanties pour tous et toutes (retraites, prestations familiales, assurance maladie) et plus tard indemnisation du chômage, et en finir «culturellement» avec la notion même de service public, quitte à le «plomber» pour faire la preuve de son inefficacité (La Poste, France-Telecom, etc).

D'autres choix doivent être faits.

Les conséquences économiques et sociales de tels choix sont terribles : insécurité économique et sociale généralisée, individualisation renforcée, culpabilisation et stigmatisation des plus fragiles, soumission de tous aux intérêts du marché.

Si de tels choix devaient perdurer, les conséquences concrètes sur notre vie quotidienne et sur la démocratie seraient catastrophiques. Mais il n'y a pas de fatalité. D'autres choix peuvent être faits. Il nous faut aujourd'hui mettre un contenu politique derrière la revendication syndicale d'une Sécurité Sociale Professionnelle.

Vincent BAUDOIN,
Délégué Fédéral à l'Emploi,
la Formation et l'Insertion.

FISCALITÉ LOCALE ET SERVICES PUBLICS

9 novembre 2003, un sondage IFOP *Ouest-France* à propos de l'augmentation des impôts locaux, (sondage réalisé du 6 au 7 novembre par téléphone auprès de 955 personnes âgées de plus de 18 ans, méthode des quotas) souligne que :

- 71% des personnes interrogées considèrent que les impôts locaux ont augmenté :
- 18% fortement, de plus de 10% ;
- 26% de manière significative entre 5 et 10% ;
- 27% de manière modérée entre 0 et 5% ;
- 12% considèrent qu'ils sont restés stables ;
- 3% considèrent qu'ils ont diminué :
- 2% de manière modérée entre 0 et 5% ;
- 1% de manière significative entre 5 et 10% ;
- 14% qu'ils ont diminué fortement, c'est-à-dire de plus de 10%.

Je regrette que ce sondage ne mette pas en avant les différentes collectivités locales, les mesures gouvernementales ne s'appliquant pas de la même manière aux communes, départements, Régions et établissements publics.

Je regrette également que nos concitoyens ne soient pas plus informés de l'affectation des impôts et différentes taxes.

La deuxième partie du sondage est plus intéressante. A la question :

«Vous savez que les dépenses de la commune, du département et de la Région sont financées par de l'argent public, et notamment par les impôts locaux. De laquelle de ces opinions vous sentez-vous le plus proches». Voici les pourcentages des réponses :

- 12% «je souhaiterai payer moins d'impôts locaux, même si les services fournis par ma commune aux habitants devaient pour cela diminuer».
- 40% «je souhaiterais payer moins d'impôts locaux, car je pense que ma commune pourrait être mieux gérée».

18% «je souhaiterais que ma commune offre davantage de services aux habitants même si les impôts locaux devaient pour cela augmenter».

25% «je souhaiterais que ma commune aide davantage ses habitants les plus défavorisés, même si les impôts locaux devaient pour cela augmenter».

5% ne se prononcent pas.

Cette dernière partie du sondage est rassurante. 12% d'irréductibles n'ont besoin de personne jusqu'au jour où ils sont à la recherche d'un service public communal...

Nous devons être très pédagogues vis-à-vis des 40% qui considèrent que les communes devraient être mieux gérées. Notre information concernant les bais-

ses de recettes liées aux lois de finances 2003 et 2004 et aux mauvais coups de la politique Raffarin devrait être plus compréhensible et claire.

A côté de ces deux premières catégories nous avons 43% des sondés qui souhaitent davantage de services publics de proximité, acceptant même une augmentation des impôts locaux ; ce qui sous-entend que la notion de service public reste présente chez bon nombre de personnes.

Il nous appartient d'offrir les meilleures garanties de fonctionnement de nos services de proximité : Postes, trésorerie notamment, mais également l'aide aux personnes.

La Fédération engagera ce débat au printemps prochain.

Et mon billet d'humeur Executive Live, l'absence de morale politique.

De l'art de faire payer aux contribuables une sanction émanant d'une affaire judiciaire privée.

L'affaire : une compagnie d'assurances et de placements financiers californienne éprouve des difficultés dans les années 90. La *MAAF*, via le *Crédit Lyonnais*, la rachète, puis la rétrocède à M. Pinault, l'ami du Président. Le seul souci de M. Pinault sera d'engranger de somptueux bénéfices...

Mais voilà que les Américains glissent des arêtes dans le caviar. Les lois californiennes interdisent ce genre de montages financiers. Comme chez eux, tout se négocie en matière judiciaire, mais uniquement que pour les riches et les puissants, en octobre, il est proposé aux contribuables français de payer de très très fortes pénalités. Le gouvernement accepte dans un premier temps.

Comme l'ami du Président, ainsi que les responsables de l'époque du *Crédit Lyonnais* et de la *MAAF* sont exclus de cet accord, Chirac refuse d'où l'embarras actuel de Francis Mer.

Nous sommes donc désormais à la veille de payer les frasques capitalistiques de M. Pinault, le même qui, il y a quelques années, ne payait pas d'impôts sur le revenu.

On comprend mieux pourquoi notre Président souhaite repartir pour un troisième mandat. Il faudra bien qu'un jour les Français lui fassent rendre des comptes sur sa morale politico-financière.

Patrick LEBORGNE,
Secrétaire Fédéral aux Entreprises